



FFvolley

COMMISSION ELECTORALE FEDERALE PROCES-VERBAL n°1 DU 23 septembre 2021

SAISON 2021/2022

Présents :

Jean-Jacques DECORDE, Président

Tatiana VASSINE, Serge CORVISIER, Michel ERINTCHEK,

Assistent : Laurie FELIX, Sylvie PROUVE

Les membres de la Commission Electorale Fédérale (CEF) se sont réunis télématiquement le 23 septembre 2021 afin de délibérer sur la vacance d'un poste au sein du Conseil de Surveillance dont le mandat court au maximum jusqu'au 31 décembre 2022.

Suite à la décision du Bureau Exécutif du 14 juin de désigner Monsieur Michel COZZI à la présidence de la Commission Centrale Sportive, celui-ci a donné sa démission en tant que membre du Conseil de Surveillance le 7 juillet 2021.

En effet, conformément à l'article 23.1 des statuts de la FFvolley : « *Ne peuvent pas être membre du Conseil de Surveillance :*

- *les membres du Conseil d'Administration à l'exception du médecin fédéral,*
- *les Délégués Régionaux,*
- *les Présidents des commissions de la FFvolley,*
- *[...] ».*

En conséquence de la démission de Monsieur COZZI, la vacance doit être désormais comblée.

Conformément à l'article 25 des statuts : « la Commission Electorale Fédérale fait appel, au sein du collège concerné, au candidat suivant dans l'ordre des résultats du vote. Le Conseil d'Administration entérine la désignation ».

Dans ce cadre, la Commission Centrale Fédérale a fait appel par courrier électronique du 23 septembre 2021 au candidat suivant dans l'ordre des résultats du vote qui se sont déroulés lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2021 (cf. procès-verbal n°4 de la CEF du 26 septembre 2021 publié sur le site internet de la FFvolley) : Madame Dany ROMAIN.

Par courrier électronique en réponse en date du 23 septembre 2021, celle-ci a confirmé sa volonté d'accepter de tenir ce mandat et a précisé que sa licence était en cours de délivrance.

Ainsi, la Commission Electorale Fédérale confie au Conseil d'Administration de la FFvolley qui se déroulera le 9 octobre prochain d'entériner cette désignation afin que Madame Dany ROMAIN puisse participer aux réunions du Conseil de Surveillance à la condition que sa licence 2021/2022 soit validée.

Le Président de la CEF
Jean-Jacques DECORDE

Le Secrétaire de la CEF
Sylvie PROUVÉ

Présenté au Conseil d'Administration du 09/10/2021
Date de diffusion : 30/09/2021
Auteur : Jean-Jacques DECORDE